

Annexe - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Population totale (chiffre pris en compte lors du dernier renouvellement intégral du conseil municipal, conformément à l'article R.2151-2 alinéa 2 du CGCT) : 3 508 habitants

Enveloppe totale indemnitaire globale autorisée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1) :

Taux maximal d'indemnité du maire :	58,3 %
Taux maximal d'indemnité des 6 adjoints (23,32 % x 6) (2) :	139,92 %
Total :	198,22 %

(1) Le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique à 1027 au 1^{er} janvier 2019

(2) Conformément au II de l'article L.2123-24 du CGCT, le montant total est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner sur le fondement de l'article L.2122-2 (= 30 % de l'effectif du conseil municipal) et de l'article L.2122-2-1, si la commune de 80 000 habitants et plus en fait application.

FONCTION	Nom	Taux maximal autorisé en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Indemnité allouée en % de l'indice brut de la Fonction Publique
Maire	FABRE Murielle	58,3 %	58,3 %
Adjoint 1	GAENG David	23,32 %	20,44 %
Adjoint 2	BORNERT Séverine	23,32 %	17,76 %
Adjoint 3	ADAM Laurent	23,32 %	17,76 %
Adjoint 4	DAUM Céline	23,32 %	17,76 %
Adjoint 5	BORNERT Nicolas	23,32 %	17,76 %
Adjoint 6	BLUEM Fabienne	23,32 %	17,76 %
Conseiller municipal délégué 1	FESSEL Georges		2,68 %
Conseiller municipal délégué 2	MALTES Patrick		2,68 %
Conseiller municipal délégué 3	ERB Catherine		2,68 %
Conseiller municipal délégué 4	GOBERT Eric		2,68 %
Conseiller municipal délégué 5	KOESTER Yannick		2,68 %
Conseiller municipal délégué 6	LABORDE Chrystelle		2,68 %
Conseiller municipal délégué 7	KOCHER BARBIAN Anne		2,68 %
Conseiller municipal délégué 8	HAESSIG DENANS Daphné		2,68 %
Conseiller municipal délégué 9	JENNER Hervé		2,68 %
Conseiller municipal délégué 10	TROG Nathalie		2,68 %
Conseiller municipal délégué 11	SCHOTT Maxime		2,68 %

Enveloppe globale effectivement allouée :

197,02 %

Lampertheim, le 1^{er} avril 2026

Murielle FABRE



Maire de Lampertheim